



TAXE D'APPRENTISSAGE **2025**

 **isitech**
L'ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

 **isi.com**
BUSINESS SCHOOL

NOS ÉCOLES

Indépendantes

Forte d'une expérience de **plus de 30 ans**, l'équipe d'**Isitech** et d'**Isicom** place les étudiants et leurs réussites au cœur de leurs préoccupations.

La vocation principale de nos écoles, à tailles humaines et de transmettre un savoir, mais également des valeurs, fortes et indispensables à un futur épanouissement professionnel.

Nous encourageons le libre-arbitre de nos étudiants, les aidons à affûter leur esprit critique et leur ouverture d'esprit. Nous leur apprenons également à comprendre le monde qui les entoure et leur donnons toutes les clefs pour une insertion professionnelle réussie.

Le cadre de vie à l'école est idéal. Nos nouveaux locaux de **1000 m²** ont été pensés de manière à favoriser l'échange, la convivialité et sont conçus pour répondre aux besoins des étudiants ainsi qu'aux nouvelles pratiques en vigueur.



Informations clés

2 CAMPUS PARIS - LYON

8 CURSUS

ALLANT DE POST BAC À BAC+5

+ DE 3000

ÉTUDIANTS DIPLOMÉS

+ DE 500

ENTREPRISES PARTENAIRES

100%

EN ALTERNANCE

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

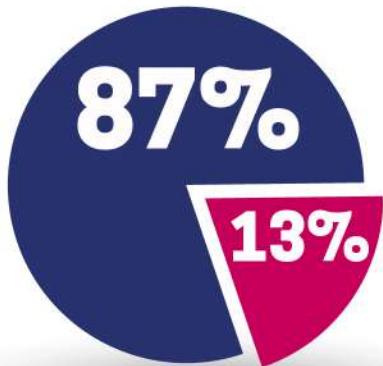
LA TAXE D'APPRENTISSAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une taxe française qui a pour objectif de faire participer les entreprises au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

La totalité de **cette taxe représente** :

0,68% de la masse
salariale brute

Elle se divise **en deux parts** :



→ **La part principale** qui finance les formations par l'apprentissage collectée par l'**URSSAF** et la **MSA** et reversée à votre **OPCO**.

→ **Le solde** qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles et l'insertion professionnelle.

doit être versé directement par les entreprises (à l'exception de celles situées en Alsace-Moselle) aux établissements éligibles.

Nos écoles sont habilitées à recevoir ce solde.



QUI EST CONCERNÉ ?



Toutes les entreprises ayant leur **siege social en France**;



qui sont **soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés**;



et qui **emploient au moins un salarié**.

LE PAIEMENT DE CETTE TAXE EST-IL OBLIGATOIRE ?

Oui, comme tout **impôts**, son règlement est **obligatoire**.

COMMENT NOUS ADRESSER VOS **13%** ?

Etape
1

VOUS RENDRE SUR NET-ENTREPRISE.FR

Créer un compte ou connectez-vous **afin d'obtenir vos codes d'accès SOLTéA**

Etape
2

VOUS RENDRE SUR SOLTéA

A partir du 26 mai 2025

Rendez-vous sur la plateforme
www.soltea.education.gouv.fr
avec vos identifiants

Etape
3

NOUS TROUVER

Recherchez PARTNER SUP' :

CODE UAI : 0 694 215 G
SIRET : 793 683 004 00014



VALIDER

Etape
4



**SAISISSEZ LE POURCENTAGE
QUE VOUS SOUHAITEZ
AFFECTER À NOTRE ÉCOLE**

**Ces étapes doivent être finalisées avant le
25 octobre 2025**

Merci pour votre aide précieuse !

POURQUOI NOUS SOUTENIR ?



Les fonds que vous avez versés l'an dernier nous ont aidés à :

Développement de 2 plateformes :

- **GESTFLOW** : Plateforme d'intégration et de mise en relation avec les entreprises
- **YES WE LEARN** : Plateforme en ligne pour favoriser l'alternance en distanciel.

Achat d'un parc d'ordinateurs portables mis à la disposition de nos étudiants pour toutes nos filières

Merci encore !



Pour 2025, votre aide contribuerait à :

Accompagner les lauréats d'un concours de start-up en leur apportant un don pour le développement de leur projet entrepreneurial.

Développement des compétences des enseignants

Modernisation des outils pédagogiques

D'accroître notre visibilité dans les salons

“ Faites d'une obligation fiscale, un réel soutien aux jeunes talents de demain ! ”

